

12. *Saxo* (employé dans une partie de la Saxe). Le numéro égale nombre d'écheveaux de 1,200 aunes de Leipzig que contient une livre anglaise. Vente par livre anglaise. Circonférence du dévidoir, 3 aunes de Leipzig.

13. *Berlioz* (employé, ainsi que le suivant, en Allemagne et en Belgique). Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 2,150 aunes de Berlin qui contient une livre de l'union douanière (Zollfund égale demi kilog.). La vente se fait par Zollfund. Circonférence du dévidoir, 2 1/2 aunes de Berlin.

14. *Cokerille* (employé avec le précédent en Belgique et en Allemagne). Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 2,240 aunes de Berlin qui contient un Zollfund. Circonférence du dévidoir, 4 aunes de Berlin.

15. *Anglais* (employé en Angleterre et en Ecosse). Le numéro égale le nombre d'écheveaux (hank) de 500 yards que contient une livre anglaise. Vente par livre anglaise. Circonférence du dévidoir, 2 yards.

16. *Sedan* (employé en France, ainsi que le suivant). Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 1,256 aunes qui contient une ancienne livre de Paris. Vente par livre de Paris ou par demi-kilog. Circonférence du dévidoir, 1,2975 aunes.

17. *Elben* (employé en France, ainsi que le précédent). Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 3,600 mètres qui contient le demi-kilog. Vente par demi-kilog. Circonférence du dévidoir, 2 mètres.

V. FILS DE SOIE GRÈGE, ORGANSIN ET TRAME.

18. *Lyonnais* (nouveau titre employé à Lyon). Le numéro (denier) égale le nombre de grains, ancien poids de Paris, que renferme un écheveau de 500 mètres. Vente d'après le poids du pays. Circonférence du dévidoir, variable.

19. *Français* (ancien titre employé dans le reste de la France). Denier égale le poids en grains d'un écheveau de 476 mètres (précédemment 400 aunes égalent 475 3/8 mètres). Vente et circonférence du dévidoir, comme ci-dessus.

20. *Italien* (nouveau, employé en Italie de concert avec le précédent). Le numéro égale le poids en demi-décigrammes d'un écheveau de 450 mètres. Vente et dévidoir comme ci-dessus.

Renseignements divers sur les Matières textiles et les Filés.	Coton		Soie		Laine	
	Poids spécifique des filaments en millimètres	Diamètre en millimètres des filaments.	Poids spécifique des filaments en millimètres	Diamètre en millimètres des filaments.	Poids spécifique des filaments en millimètres	Diamètre en millimètres des filaments.
	1.48	0.030-0.015	1.30	0.027-0.014	1.26	0.078-0.041
	12-60	10-100	25-300	90-1000	3-110	3-110
	6-300 aug.	10-1000	4-40 aug.	9-110	3-110	3-110

Réduction des poids et mesures précédents en poids et mesures métriques.

	Grammes.
Un livre de Vienne,	560.01
Un Zollfund.	500.00
Une livre anglaise,	453.59
Une livre de Berlin,	467.71
Une livre de Paris,	489.41
Un grain,	0.053,115
	Mètres.
Une aune de Vienne,	0,77921
Une aune de Paris,	1,18845
Une yard,	0,91438
Une aune de Berlin,	0,66694
Une aune de Leipzig,	0,6856

Nous avons parlé de l'invention d'une machine électrique pour les petites forces de un quart à un cheval; aujourd'hui on nous annonce la découverte d'une machine qui fonctionne sans l'aide de charbon, ni de gaz, ni d'électricité, etc., et dont la force peut atteindre 20, 50, 100 chevaux et au-dessus.

C'est le *Galiganis Messager* qui nous signale cette magnifique invention destinée à remplacer complètement la machine à vapeur et que l'on dit être les mains de deux personnes de Rouen. Puisse-t-il ne pas se tromper!

A l'installation de M. Robinet de Cléry, ancien procureur de la République à Lille, procureur général à Dijon, M. Neveu-Lemaire, premier président, a prononcé les paroles suivantes:

Messieurs,  
A côté des considérations personnelles qui ont assurément leur importance dans une cérémonie de ce genre, s'il est une considération générale qui paraisse se dégager des événements et planer sur leur ensemble, c'est qu'à mesure que la révolution rentre dans son lit, les ombres qui obscurcissent la vérité se dissipent, et notre organisation judiciaire reprend sa grandeur, comme ces monuments durables et séculaires au milieu des sables brûlants et mobiles qui les entourent. Cette réflexion vous est peut-être aussi suggérée par l'étude attentive des faits auxquels nous assistons depuis trois ans.

Lorsque M. Fremiet fut porté par les événements au siège de procureur général, il vous expliqua sa pensée. Deux préoccupations semblaient le dominer: modération pour les personnes, inflexibilité pour les choses.

De ce double objet de ses préoccupations, il est resté fidèle au premier; et dans cette enceinte exclusivement judiciaire, sans vouloir pénétrer dans les sphères supérieures de l'action gouvernementale, il ne m'en coûte nullement de lui rendre ce témoignage. C'est en se rapprochant que les hommes peuvent s'apprécier le plus sûrement, et que tombent les préventions, trop souvent excitées par des passions aveugles ou intéressées.

Et lorsque nous le retrouverons à la barre, sous l'abri de cette généreuse hospitalité qui ne manque jamais aux vaincus de la politique, nous le retrouverons, je le crois du moins, avec cette pensée fortifiée par l'expérience, que la magistrature ne méritait pas toutes les critiques qui l'ont poursuivie, que la justice est une œuvre saine, fruit du temps et des circonstances et rendue par des hommes intègres.

Cette magistrature, que votre honorable prédécesseur a mieux appréciée en la pratiquant, vous la pratiquez depuis treize ans, Monsieur le procureur général; et si discrets que soient les échos qui nous arrivent de toutes parts, vous la pratiquez avec un vrai succès. Si le choix du chef appelé à diriger l'action publique d'un ressort n'est jamais indifférent, ce choix, permettez-moi de le dire, emprunte une importance particulière aux circonstances graves que nous traversons. Le cœur, l'intelligence et le caractère sont toujours les bienvenus parmi nous.

Elevé à l'ombre des traditions parlementaires, dans le saint amour de ces deux provinces restées si françaises malgré leur violente séparation, vous ne pouviez manquer à votre origine. Votre aïeul maternel présidait une Chambre à la Cour de Metz. Procureur général à Alger, votre père a laissé un nom hautement respecté dans cette riche colonie, où vous avez pu voir à l'œuvre l'illustre maréchal, dont j'ai moi-même apprécié les rares et nobles qualités dans son grand commandement de Nancy, avant que, par le gouvernement de l'Algérie, il prît part au gouvernement de la France.

La voie vous était donc profondément ouverte, et vos heures d'ébriété au barreau de Metz faisaient présager le brillant essor du substitut de Charleville. Aussi, dans les rapides étapes de votre carrière, sollicité par l'exemple, avez-vous partout marqué votre sillon; vous l'avez marqué par la plume, par la parole et par l'action, dans les revues de jurisprudence et de législation comme dans les luttes de l'audience et l'administration des parquets. Retourné procureur impérial à Orléans, dans le cours de 1864, à la fin d'une insurrection et au commencement d'une famine, vous avez dû monter à cheval jusqu'aux confins du désert pour assurer la conquête par la justice, et réprimer des mas-

sacres d'Européens qui portaient une si grave atteinte à la sécurité de la colonie. C'est une de ces pages d'histoire judiciaire que les magistrats racontent rarement dans leur vie d'études et de méditations.

Avocat général à Alger en 1867, près de cette Cour qui compte dans son sein une Chambre musulmane, au milieu d'intérêts qui exigent une si grande variété de connaissances, où chacun a ses usages et pour ainsi dire sa loi, vous ne vous êtes pas borné à porter la clarté dans les procès civils ou à poursuivre le crime dans des assises mémorables, à Tiemsen ou à Constantine; votre talent d'organisateur a tenté un essai de transcription hypothécaire parmi les tribus du Tell, dans cette zone large et féconde où il était si urgent de constituer la propriété.

Si vos efforts n'ont pas eu plein succès, ce n'en est pas moins une œuvre très-sérieuse, qui vous fait honneur, et devait assurer à la femme arabe, sur les immeubles de son mari, un gage de plein droit, qui rétablit l'égalité entre elle et les créanciers européens ou israélites. Vous avez déjà voulu réformer la procédure des jugements par défaut en matière correctionnelle sur une terre où la fuite assure trop souvent l'impunité, et généraliser par la comparaison volontaire des présents le système de la loi de 1864 sur l'instruction des flagrants délits.

Vous êtes infatigable activité suffisait à tout. Tels étaient vos travaux, lorsqu'en 1870, date néfaste dans nos annales, la guerre éclata tout-à-coup. Vous étiez enfant de Metz, vous l'avez écrit vous-même (1), vous aviez tout à reconquérir sur un ennemi qui foulait notre sol. Quitter votre famille enlevée dans Besançon et courir sous les drapeaux, votre parti fut bientôt pris. Vous ne vouliez pas qu'un jour votre fils pût se demander comment, à cette heure néfaste, son père avait pu laisser se consommer de tels malheurs sans se jeter dans la mêlée. Vous étiez bien aise aussi qu'en votre personne (2) la magistrature, si souvent et si injustement calomniée (ce sont vos paroles), ait pu donner une preuve publique de son amour du pays. Oui, vous aviez raison; mais vous avez eu tort d'ajouter, et c'est un tort que je n'ai pas le courage de vous reprocher: « J'ai eu, en ce qui me concerne, bien peu de mérite: j'étais enfant de Metz ».

C'est là, sous les murs de Bry-sur-Marne, simple soldat au 103<sup>e</sup> de ligne, que vous avez rencontré ces mobiles de la Côte-d'Or, qui eux aussi ont fait héroïquement leur devoir, et parmi lesquels se trouvaient nos enfants; c'est avec eux que vous avez si patiemment supporté les fatigues du siège et les souffrances de la famine; c'est là que vous avez conquis cette médaille militaire, qui s'unifia si bien sur votre poitrine au signe de l'honneur. Peut-être eussiez-vous préféré le parquet de Besançon, où vous attraiiez les joies de la famille! Votre place était à Dijon au milieu de vos compagnons d'armes.

Nommé procureur de la République à Lille le 28 mars 1871, pendant nos troubles civils, si vous avez besoin de rappeler ce qui est si récent et dans la mémoire de tous, la courageuse fermeté avec laquelle vous avez fait respecter l'ordre matériel et moral dans cette grande cité: l'ordre matériel, en poursuivant les délits de la main; l'ordre moral, en luttant contre les mêmes interventions dans la scandaleuse affaire des fournitures militaires du département du Nord, de ces tristes marchés dont vous avez flétri la honte avec tant d'éloquence? Le devoir est une loi avec laquelle vous ne savez pas transiger.

Venez donc avec confiance, monsieur le procureur général, prendre possession du siège que vous destinait votre mérite. Vous trouverez aussi des hommes de devoir autour de vous: vous en trouverez dans l'administration, dans le clergé, dans l'armée; vous en trouverez dans cette Cour, dont l'éloge serait suspect dans ma bouche et qui vous offre un sympathique concours. Votre Parquet est depuis longtemps éprouvé; à ses traditions d'indépendance, le barreau joint un sincère amour de la légalité et la haine des innovations dangereuses; les officiers ministériels sont désintéressés; les

(1) Lettre de M. de Cléry, à M. le ministre des affaires étrangères, 9 décembre 1870. (*Journal officiel* du 13.)  
(2) La lettre de M. de Cléry porte: « En nos deux personnes. » Deux jeunes magistrats s'étaient en effet, engagés comme lui, dans le 103<sup>e</sup>. M. Pothier, substitut à Versailles, et Sauzède, substitut à Alger; ils ont été tous deux blessés.

populations, enfin, sont loyales et reconnaissantes envers ceux qui se dévouent pour elles.

Magistrat et soldat, telle est la double forme de votre dévouement. Soldat volontaire et par accident, magistrat par esprit de famille et par vocation, il n'est point, comme dit Montaigne, « d'occupations ni plus nobles dans leur exécution, ni plus nobles dans leur cause; il n'est point d'utilité ni plus juste, ni plus universelle, que la protection du repos et grandeur du pays. » C'est à ce repos du pays, inséparable de sa grandeur, que nous travaillerons de concert, monsieur le procureur général, nous serons toujours prêts à protéger l'ordre par les lois, et à raffermir avec vous les colonnes si profondément ébranlées de notre édifice social.

M. Robinet de Cléry a répondu en ces termes:

Monsieur le premier président, Messieurs,  
C'est à la divine Providence que nous devons adresser tout d'abord notre tribut d'actions de grâces. C'est elle qui, par des événements trompant toutes les prévisions humaines, a dit au mal, déjà sûr de sa victoire: tu n'iras pas plus loin.

Je n'ai pas à faire d'autre profession de foi. Je suis et je resterai toujours le serviteur fidèle et résolu d'une autorité consacrant ses efforts à la restauration de l'ordre moral, assurant par une protection efficace le paisible exercice de la liberté vraie, — celle que le christianisme a donnée au monde.

Cette liberté est l'honneur d'un peuple; elle est le plus ferme appui d'un gouvernement.

La vaillante épée qui la garantit ne sortira pas du fourreau. Le pays se réveille comme d'un mauvais rêve. Son bon sens épargnera au chef glorieux qui préside à nos destinées l'obligation, toujours cruelle, d'imposer l'ordre par la force. La révolution, qui s'est crue à la veille de devenir maîtresse de la France, n'affrontera pas les périls d'une sédition.

C'est au milieu du calme le plus parfait que je viens prendre possession de ce siège et vous remercie de votre bienveillant accueil. J'estime à un haut prix l'honneur de vous appartenir. Votre compagnie continue avec éclat la tradition non interrompue des Frémont, des Bouthier, des Brulart, des Jeannin, des de Brosses, illustres évocations d'un autre âge qui semblent vous assister dans la solennité de vos audiences.

J'ai la bonne fortune de saluer à votre tête un magistrat qui a laissé dans mon pays natal, — dans notre malheureuse Lorraine, aujourd'hui mutilée, — la trace profonde et durable de son trop rapide passage. Il s'offensait si je le louais devant vous, témoins journaliers de son œuvre judiciaire. Qu'ajouterais-je d'ailleurs au respect dont il est entouré, au grand renom de savoir, de pénétration et de fermeté qui l'accompagne, grandissant chaque jour depuis le début de sa carrière si brillante et si bien remplie.

Monsieur le premier président, En me souhaitant la bienvenue, vous avez rappelé un souvenir qui me donnera, je l'espère, parmi les Dijonnais droit de cité. Oui, j'ai été, sous un autre uniforme, le compagnon d'armes des braves mobiles de la Côte-d'Or, dans les rangs desquels avaient pris place tant de jeunes hommes unis par les liens du sang et de l'affection à votre famille judiciaire. Aucun d'eux n'a oublié Chevilly, Begneux, Champigny, le parc de Coeuilly, le plateau de Villiers.

C'est à leur tête qu'est tombé glorieusement, sous les murs de Paris investi, un fils d'une des plus vieilles familles de votre province, — le comte de Grancey, — pendant que Dijon supportait avec constance toutes les douleurs de l'invasion.

Que de cruels souvenirs, mais aussi que d'espérance! Tant de sang généreux n'aura pas arrosé en vain le sol de la patrie! Ayons en l'avenir de la France cette foi robuste que conservent avec tant de courage, sur l'autre versant des Vosges, nos frères bien-aimés de l'Alsace et de la Lorraine!

Messieurs, Cette pensée me ramène à vous. Qui travaille plus utilement que vous ne le faites à l'œuvre de régénération à laquelle nous devons notre délivrance? Au milieu du trouble des esprits, vous concevrez pour une grande part au maintien si nécessaire de la paix publique.

Vous fermeté dans l'application des lois protectrices arrête le mal dans sa racine et

dispense de recourir plus tard à de plus rigoureuses répressions.

Dans cette voie, vous n'avez à craindre de ma part aucune défaillance. La mission que j'ai à remplir auprès de vous m'impose des devoirs dont je sais toute la gravité. Pour être à la hauteur de ma tâche, j'ai besoin de votre appui; j'y compte. Je consacrerai à m'en montrer digne tous mes soins et tous mes efforts.

Vous attendez de moi une scrupuleuse impartialité. Elle est le premier devoir de ma charge. Mais je ne couvre pas du nom d'impartialité une molle indifférence, se plaçant entre le bien qu'elle délaisse et le mal qu'elle ménage, se faisant auprès de l'ennemi un mérite de complaisances intéressées. Un tel magistrat, comme le soldat qui déserte, est flétri du nom de traître. Je veux arriver au terme des épreuves de la vie en restant fidèle à la devise qui résume toutes mes résolutions: *Après Dieu, l'honneur!*

Cependant, l'amour du bien ne suffit pas. Les meilleures intentions peuvent avoir des entraînements qu'un procureur général ne doit jamais subir. Il doit être le chef et le modèle de ceux qui, sous sa direction, exercent l'action publique. Pour cela, il lui faut mettre en pratique le conseil d'un homme dont il convient, aujourd'hui plus que jamais — depuis qu'il a quitté le pouvoir — de parler avec respect:

« Se contenir, a écrit M. Thiers dans un livre d'histoire justement célèbre, est le secret pour être honnête, pour être habile, pour être heureux, pour réussir en un mot. »

Telle sera la règle de conduite des magistrats qui m'aideront à remplir mes multiples obligations. La réputation de mes collaborateurs n'est pas à faire: elle est établie par d'anciens et par d'excellents services. Dépositaire d'une autorité indispensable, je leur demanderai une exacte discipline, un dévouement sans bornes aux intérêts des justiciables, une sollicitude de tous les instants pour la prompte expédition des affaires. Je leur promets toute ma confiance, — et elle me permettra d'ajouter: toute mon affection. Les souvenirs que j'ai emportés de deux laborieuses années passées au tribunal de Lille, les témoignages de sympathies qui ont accompagné mon départ, me donnent la preuve que cet espoir n'est pas téméraire, et que les amitiés les plus solides naissent souvent d'une communauté d'efforts, de travaux et de sacrifices.

Notre plus précieuse récompense, Messieurs, sera votre approbation. Tout rappelle dans ce palais la science la sagesse, les vertus, de vos devanciers. Conquérir à leur suite, dans votre histoire, une place honorable, ne peut être que le couronnement d'une vie toute entière consacrée au service de la justice.

Rien ne nous coûtera pour atteindre un but si enviable. Et si les périls, aujourd'hui conjurés, menaçaient de nouveau la société, nous serions tous d'accord pour imiter ce premier président du parlement de Normandie qui, à une époque de troubles civils, prononça ces fières paroles:

Périssons, s'il le faut! Suivons l'exemple du pilote qui, au milieu des flots, et son vaisseau étant près de s'engloutir, fit cette exclamation générale en tenant son gouvernail: « Au moins, Neptune, mon navire va droit! »

Messieurs les avocats, Une tradition plusieurs fois séculaire vous unit intimement à la magistrature. Votre ordre est le berceau des plus illustres comme des plus humbles d'entre nous. Ceux de nos rangs que frappent les revirements de la politique trouvent auprès de vous un asile honoré. Vous revenir n'est jamais déchoir. C'est ainsi que le magistrat auquel je succède, après avoir fait preuve de modération pendant la période difficile de son administration, reprend sa place dans vos rangs où l'accueille l'affectionneuse confraternité qui fait votre gloire et votre force.

La réputation ancienne et méritée du barreau dijonnais me donne le ferme espoir que la courtoisie de nos relations, la loyauté de nos luttes les plus ardentes cimenteront entre nous une alliance à laquelle j'attache un grand prix.

Messieurs les avocats, Auxiliaires de la justice, vous avez droit à sa bienveillance. Je serai le gardien attentif des règles de votre corporation. Votre honneur renommé les met d'ailleurs à l'abri de toute atteinte.

Pardonnez-moi! mais vous voyez bien que ce n'est pas ma faute. Immobile à la même place, M. de Kergor la suivit des yeux tant qu'il put la voir, admirant le léger balancement de sa taille flexible et souple, l'harmonieuse élégance de sa démarche, et ce port de tête où un poète eût trouvé de la déesse tout autant que de la femme.

Et c'est une paysanne! se dit-il en manière de conclusion à toute une série de pensées qui venaient de se succéder dans sa cervelle, au moment où Marthe, qui avait eu le difficile courage de ne pas se retourner une seule fois, mit le pied sur le seuil de la salle et disparut.

Eh bien! fit M. de Viméuse en frappant un léger coup sur l'épaule de son cousin, est-ce que tu comptes prendre racine ici? Il faudrait le dire au moins, parce qu'alors je ne t'attendrais pas. Octave se retourna et jeta au marquis le regard distrait de l'homme qui n'est pas sûr de comprendre, et qui ne sait pas trop ce qu'on veut lui dire.

prendre qu'ils ne pouvaient pas absorber ainsi à leur profit exclusif les deux plus jolies filles du bal, et elles, de leur côté, comprirent qu'elles n'avaient pas le droit d'oublier ce qu'elles devaient aux compagnons ordinaires de leur vie.

Elles dansèrent donc assez souvent avec les coqs du village, dressés sur leurs ergots, qui ne manquèrent pas de les inviter, avec d'autant plus d'empressement que les assiduités des deux jeunes seigneurs les rehaussaient à leurs yeux d'un incontestable éclat.

Jollivet lui-même aurait bien voulu tout comme un autre risquer un quadrille avec Marthe; mais la crainte du ridicule, et peut-être aussi la perspective d'un refus méprisant et public, furent assez fortes pour le retenir. Une fois ou deux, cependant, vaincu par sa passion, comme malgré lui, il s'approcha de la triomphante jeune fille qui lui parut — ce qu'elle était, en effet — plus séduisante que jamais. Il eût bien voulu s'asseoir à côté d'elle et lui parler. Mais Marthe le regarda d'un air si hautain qu'il se retira tout penaud. Il se tint donc à distance, dévorant sa colère, son amertume et son chagrin. Mais c'était bien là le moindre souci de la fière créature. Elle était, au contraire, heureuse de prendre sa revanche sur l'homme qui, depuis trop longtemps déjà, lui causait tant d'ennuis.

Cependant le jeune marin entourait la fille Jacques Lormeau de prévenances et de soins dont la continuité, de plus en plus assidue, pouvait paraître quelque peu compromettante. Celle-ci n'en doutait point: avec la franchise de sa nature toute pleine d'élan, elle s'abandonnait sans arrière-pensée au charme d'une intimité naissante, mais déjà pleine de périls.

Le vicomte, de son côté, n'y mettait pas beaucoup de discrétion; il était lui-même entraîné. Eh! comment donc ne l'aurait-il pas été? Chaque fois qu'il revenait vers l'aimable jeune fille, il était certain de retrouver sur ses lèvres un sourire, qui était comme la fleur épanouie de son âme et dans ses grands yeux, si indifférents pour les autres, et pour lui si doux, un regard humide, presque affectueux déjà.

Aucun de ces détails trop significatifs n'échappait à l'attention jalouse de l'usurier, dont la colère était d'autant plus terrible qu'il était obligé de la contenir.

La fête se prolongea assés avant dans la nuit, et ni M. de Kergor ni Marthe ne songèrent à se plaindre qu'elle durât si longtemps. Tous deux se livraient à l'affection réelle qui les poussait l'un vers l'autre; ils en goûtaient l'ivresse, et n'en pressentaient point le danger.

Catherine était restée à la ferme, et Jacques était venu assez tard pour ne pas songer encore à partir. Comment, d'ailleurs, en aurait-il eu l'idée, en voyant sa fille s'amuser de si bon cœur? Il savait que la chère mignonne ne riait pas tous les jours; elle avait eu beaucoup d'ennuis depuis quelque temps, elle devait en avoir beaucoup encore! C'eût été une cruauté inutile que de l'empêcher de faire cette petite halte au milieu de ses chagrins.

— Votre fille s'en donne, j'espère! lui avait dit l'usurier; depuis qu'elle est ici, elle n'a pas encore manqué une danse elle est folle de plaisir!

— Eh! voisin, que voulez-vous? avait répondu Lormeau, c'est de son âge à cette enfant; bien sûr qu'elle ne s'amusera pas plus jeune! Pensez donc que si vous et moi, compère, nous n'avons plus vingt ans, elle ne les a pas encore. C'est une tête brune, et nous sommes des barbes grises.

— Quand la ramenez-vous? il est bien tard! fit assez brusquement l'usurier.

— Nous partirons quand ce sera fini... nous ne resterons pas pour gramer, allez! Mais il ne faut pas non plus donner le signal... ça ne serait pas aimable! Je crois bien que tout le monde va s'en aller ensemble, et qu'on ne tardera guère, à moins que maître Jean ne nous invite à déjeuner.

— Pourquoi pas à dîner assés, pendant que vous y êtes! Tenez! voulez-vous que je vous dise? vous êtes tous des fous!

— Pourquoi donc ça? Parce que nous sommes ces jeunes gens s'amuser un peu? Eh! mon Dieu! que voulez-vous? Quand

on ne peut pas donner du plaisir à ses enfants chez soi, il faut bien leur en laisser prendre chez les autres.

— Comment peut-on prendre du plaisir avec tous ces nobles qui ont l'air de se moquer de nous?

— Mais je ne trouve pas! fit le père de Marthe, et il ne semble, au contraire, qu'ils y vont de tout cœur, et bon jeu bon argent!... comme tous les autres! Regardez plutôt le cousin de M. le marquis; le voilà en train de faire sauter Marthe! Si on ne dirait pas qu'il s'amuse comme un roi?

— Imbécile! grommela Jollivet entre ses dents serrées; va plutôt la lui jeter à la tête! Crois-tu point, par hasard, que ce freluquet ira demain matin te demander la main de ta fille? Il y en a qui mangent du loin, et qui auraient moins volé leur baptême! Si tout ça ne fait pas pitif!

Cependant le moment vint de se séparer. — Allons, Marthe, assez causé comme cela, mon enfant! dit Jacques Lormeau en s'approchant de sa fille. Il est temps de partir... Nous devrions être chez nous depuis deux heures... Tu sais que ta mère ne peut pas dormir quand tu n'es pas là.

— Me voilà, père! dit la jeune fille; je serais bien fâchée de te faire attendre! Situ veux partir, je suis prête.

— Elle s'en alla; mais l'officier eut son dernier regard, un regard qui lui disait:

— Tu vois bien qu'ils sont tous partis! continua le jeune châtelain d'un air de bonne humeur; il n'y a plus que toi qui restes... J'en suis ravi, car cela prouve du moins que tu ne t'es pas ennuyé...

— Ennuyé, moi, mon cher? reprit le vicomte avec assez de vivacité; tu n'y penses pas! Mais je ne me souviens pas d'avoir passé nulle part une soirée qui m'ait plus amusé que celle-ci.